L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE, 23 AOUT 1885.

L'EXPOSITION.

On se rappelle que le "Woman's Department" fit l'un des facteurs importants du *World's Fair*, à la Nouvelle-Orléans. De toutes les parties de l'Union il nous fut envoyé des collections qui disaient éloquemment que dans l'industrie et dans l'art les femmes jouent aussi un rôle important aux Etats-Unis.

Une immense galerie était occupée par leurs ouvrages, et beaucoup de ceux-ci ont étouné ceux-là même qui en attendaient le plus. La Louisiane y a dignement tenu son rang, et nous avons eu la bonne fortune d'être plus d'une fois appelé à le constater. Ce débût était trop encourageant, il avait obtenu trop de succès pour qu'il n'invitât point à de nouveaux efforts. En effet, nous apprenons que les dames de la Nouvelle-Orléans, fidèles à ce précédent si excellent, se proposent de reprendre leur œuvre.

Il a donc été résolu qu'une Exhibition Créole *"Creole Exhibit"* aurait lieu à l'Exposition prochaine; et à la tête de l'entreprise, la Direction a placé une dame que recommandent son rang dans la société, son nom, son intelligence et sa persévérante énergie: Mme Eugène Soniat, qui agira sous ce titre "Commissioner for Creole Exhibit."

Mme Soniat qui sait le prix du temps, ne veut pas qu'une heure soit perdue, et afin que le travail de collection et de groupement se fasse dans les meilleures conditions, elle désire que ses collaboratrices s'y mettent avec elle sans délai.

Dans ce but elle nous adresse la circulaire suivante, qui parle trop bien pour que nous ne lui cédions pas aussitôt la parole. La voici :

AUX DAMES DE LA LOUISIANE.

La Louisiane étant un Etat Créole, en ce sens qu'elle est d'origine française, puisque ses premiers colons blancs étaient français, la Direction de la prochaine Exposition a résolu d'y faire figurer une Exhibition Créole. Celle-ci se composera d'objets de nature à jeter la pleine lumière sur ce qu'est la Louisiane, et à la faire connaître du monde entier.

Il est donc proposé que cette Exposition réunisse une collection des portraits des personnages dont les nous honorent l'histoire de la Louisiane; de ceux qui ont brillé dans la vie militaire ou dans la vie civile; dans la littérature, dans les arts, dans les sciences. Là aussi devront trouver place les ouvrages dus à des plumes louisianaises—femmes et hommes—les œuvres musicales, les peintures produites par leur génie; les lettres de vieille date, se rattachant à l'histoire de la Louisiane; les autographes des célébrités; autographes nombreux et qui demeurent ignorés, oubliés, en restant, comme des documents négligés, la possession exclusive de familles créoles, de descendance française ou espagnole: les cartes et les plans antiques de l'Etat et de la ville. Toutes reliques intéressantes par leur rareté, leur caractère particulier, leur date.

Cette Exhibition réclame également tous morceaux de peinture et de statuaire, ayant une valeur artistique, et dont la production prouvera une fois de plus la culture de l'esprit et le goût raffiné de notre population.

Le Comité des Dames sollicite ces envois. Ceux qui sont les heureux possesseurs des précieux objets que je viens d'énumérer incomplètement, nous rendraient un service signalé en nous les adressant spontanément.

Ainsi ils nous épargneront des recherches longues, laborieuses, et nous laisseraient plus de temps pour la disposition de cette curieuse collection.

Ces envois on peut nous les confier sans crainte: le *Art Hall* sera affecté à leur exposition, et cette bâtisse, je dois insister sur ce fait, est complètement à l'abri du feu. De plus une police spéciale y veillera juit et jour.

Les dits envois devront être adressés à Mme Eugène Soniat, Commissaire de l'Exhibition Créole, ou aux Dames composant le Comité du *North, Central & South American Exposition*, 478 rue Baronne.

MME EUGÈNE SONIAT.

Nous n'avons rien à ajouter aux lignes qu'on vient de lire, si ce n'est que nous les approuvons en tous points.

Nous espérons qu'on évitera à ces dames des recherches qui seraient longues, difficiles en effet: qu'on leur rendra la tâche moins ardue, en leur faisant tenir au plus tôt les mille et un objets curieux qu'on peut réunir ici, et qui, groupés intelligemment, sauraient mieux que bien des volumes, donner une idée générale du passé et du présent de la Louisiane.

Cette besogne du groupement est des plus minutieuses; pour qu'elle s'active d'une façon complète, il n'est pas un moment à perdre. Deux mois et demi seulement nous séparent de l'ouverture de la prochaine Exposition; songez-y.

Institut St. Joseph.

On retombe vraiment dans la précaution inutile en recommandant une Institution de cette valeur. En effet cette recommandation, autrement puissante que la nôtre, est des longtemps faite par les Eleves qui s'y sont formées et qui, après s'être distinguées sur les bancs du Pensionnat, brillent dans le monde.

L'Institut St. Joseph, situé rue de l'Esplanade 168, est conduit par une dame louisianaise, Mme L. A. Fortier, qui non seulement est un professeur de premier ordre, mais qui, tâche plus difficile peut-être, administre avec une rare sureté de main.

Grâce à son expérience, grâce au tact qu'elle met dans ses appréciations, elle a su s'entourer d'un corps enseignant qui offre toutes les garanties de caractère et de mérite, et qui, à chaque fin d'année, le prouve par les résultats obtenus. En écrivant ces lignes nous sommes l'écho fidèle de tout un public.

C'est dire que la rentrée des Classes qui aura lieu à l'Institut St-Joseph, le lundi 7 septembre, lui vaudra un accroissement d'Elèves.

Nous souhaitons à Mme L. A. Fortier la longue continuité d'un succès si amplement mérité.

WEST END.—Le Concert de ce soir commencera à cinq heures. On y entendra, avec l'orchestre, des solos de cornet à pistons par Mlle Eva Howest et M. Knoll.

Si nous ne nous trompons, ces concerts tant courus finiront sous peu; la clôture en aura lieu dimanche prochain.

Que le public aille donc chaque soir faire de dignes adieux à tous ces artistes; et qu'il encourage ainsi la Compagnie du chemin de fer à reprendre, au printemps prochain, le cours de ces attrayantes soirées du West End.

PIQUE-NIQUE—Le "Pansy Social Circle" nous adresse une invitation à son premier Pique-Nique complimentaire, qui aura lieu mercredi prochain, 26 août, au Jardin Magnolia. Officiers: Ed. Palao, président; Luména Legras, vice-président; L. H. Mathieu, secrétaire, Flora V. Deslonde, sous-secrétaire, Alice Boutin, trésorière, Geo. Davidson, assistant trésorier.

COMITÉ D'INVITATION: L. H. Mathieu, président; F. Cavanaugh, Alice Boutin, G. Trévigne, Nathalie Roudez, Emile Carlon; Directeur de la fête, Geo. Boutin.

PUBLICATIONS NOUVELLES.—Le très fécond pianiste-compositeur, M. Sydney Smith vient de publier *L'Heure du soir*, berceuse; *La Gaîté*, galop; deux nocturnes pour piano, qui ont de l'allure, de la couleur, de la mélodie, et sont de nature, dans des genres entièrement différents, à faire ressortir la valeur du pianiste.

Nous remercions M. Philip Werlein qui nous adresse ces compositions nouvelles, ainsi qu'une mazurka: *Maria*, de M. Fr. J. Navarro, arrangée pour piano, à quatre mains, par M. C. Madnell.

L'Orchestre Militaire Mexicain, dirigé par le capitaine Payen, a dû plus d'un succès à *Maria*. Le morceau sera de bonne vente; nous n'en saurions douter.

Une dame se plaignait des outrages du temps, qu'elle jugeait irréparables.

—Que voulez-vous! dit quelqu'un, "on ne peut pas être et avoir été."

—Pardonnez-moi, riposte la dame, on peut "être et avoir été...." un imbécille.

CONCERT ET REPRESENTATION DRAMATIQUE—A dimanche prochain, 30 août, le bénéfice offert à M. F. Bormeman, baryton, par quatre Sociétés qui se sont groupées pour la circonstance: le Quartette Club, le Froshinn Society, la Société de Chant du 6me District et le Harugari Maennerchor; prononcez comme vous le pourrez.

Nous ne connaissons pas encore le programme dans tous ses détails; nous savons néanmoins que rien n'y a été négligé, et que les quatre associations coopératrices mettront tout en œuvre afin d'assurer un beau résultat à leur bénéficiaire, M. F. Bormemann, l'un des chanteurs les plus populaires de la Nouvelle-Orléans.

Il y aura concert, drame, vaudeville et bal.

La soirée se donnera au Fort Espagnol.

Prix d'entrée 25 cents; pout tout, siège reservé, un supplément de 25 cents.

MUSIQUE.—M. L. Grunewald vient de publier et nous adresse les trois compositions suivantes, dont le succès est assuré: *Polka Mosait* (arrangement pour piano par H. Fehling Jr.), l'une des plus gracieuses pages de M. E. Waldteufel; *Remembrance of the old Home*, romance avec chœur; paroles et musique pleines de sentiment, dues à M. Emile H. Kuhnholz; enfin la pimpante mazurka: *Maria*, de M. F. J. Navarro, mise en vogue ici par l'Orchestre Mexicain, et que M. C. Madnell a arrangé pour piano, à quatre mains.

—On se rappelle le Pavillon si gracieux de la maison Kaffel frères de Paris, l'une des plus remarquables exhibitions de notre *World's Fair*. Là l'art industriel brillait dans toute sa finesse; là le goût parisien s'affirmait par des modèles charmants, portant le cachet de la distinction et de l'originalité. On aimait à s'arrêter devant ce mignon bazar et a y prolonger la halte, tant était gracieux l'accueil qu'on recevait invariablement de M. C. Paul Bertrand, le représentant expert des frères Kaffel.

Ce Pavillon s'est transporté à l'Exposition de Louisville et nous comptons bien que là, comme à la Nouvelle-Orléans, il obtiendra médaille d'honneur. Elle est due à nombre de bijoux qui y figurent et qui sont bien des réussites achevées de la modernité artistique industrielle.

Nous sommes heureux d'apprendre que la maison Kaffel frères demande, pour l'Exposition Américaine, un emplacement plus étendu encore que celui qu'elle occupait au *"World's Fair."* Sans nul doute, Mr C. Paul Bertrand nous reviendra et nous nous en félicitons d'avance. Nous l'attendons.

Nos remerciments pour le journal illustré qu'il nous a adressé.

EXCURSION—Le Minerva Benevolent Association, dont nous avons déjà parlé aux lecteurs de l'*Abeille*, s'occupe depuis plusieurs semaines de sa troisième Grande Fête annuelle.

Le comité d'organisation dont nous avons dit l'excellente composition, aura donc en amplement le temps de tout disposer pour que la journée de dimanche prochain, 30 août, soit remplie à la satisfaction de tous les excursionnistes. Ceux-ci seront nombreux; les billets actuellement placés s'élèvent déjà à un chiffre respectable, et durant la semaine qui s'ouvre aujourd'hui, il s'en placera assurément une quantité considérable.

Il en doit être ainsi. En effet, rappelons le produit de cette excursion est destiné au fonds du Tombeau de la Société; cette seule considération suffirait pour lui garantir entier succès. Il s'y ajoute néanmoins un très vif attrait, celui d'un joli et rapide voyage à Franklin, où un programme fort bien entendu attend les touristes.

Au cours de cette excursion on fera halte à Gretna, Lafourche, Terrebonne, Chacahoula, Tigerville, Morgan City, Berwick, Pattersonville et Bartela. Départ de la gare Morgan à 8 heures et demie du matin; le soir, départ de Franklin à 6 heures et demie pour la Nouvelle-Orléans, où on arrivera à 10 heures et demie. Prix du passage, aller et retour, $1.50.

Nous empruntons au *Temps*, de Paris, une anecdote instructive et qui comporte une moralité;

Il y a quelques mois, dans la commune de Mareil-Marly, il fut décidé que l'on construirait un lavoir. Pour ce faire, certaines expropriations étaient nécessaires et, parmi les personnes expropriées, se trouvait une brave femme, veuve d'un cultivateur du nom de Pierre Despois. Elle possédait là quelques parcelles de terrain qui, par jugement rendu en janvier dernier, furent expropriées légalement. Jugement est donc publié, affiché selon la loi, notifié à la paysanne par exploit d'un huissier de Marly-le-Roi, transcrit au bureau des hypothèques, et, par huissier encore, le maire de Mareil-Marly fait offrir à la veuve Despois 157 fr. à titre d'indemnité.

Les offres "dont s'agit," pour parler la langue des greffiers, sont publiées et affichées conformément à je ne sais quels articles d'une loi de 1841. Et la brave femme—qui, comme tout Français, est censée connaître le code—laisse aller les choses et ne fait savoir à M. le maire ni si elle accepte, ni si elle refuse. Or, en pareil cas, il y a lieu de convoquer le jury d'expropriation. Le tribunal civil de première instance séant à Versailles désigne *nous*, sur la liste du jury spécial du département de la Seine-et-Oise, seize personnes en qualité de jurés chargés de fixer définitivement le montant de l'indemnité, *et*, en outre, quatre jurés supplémentaires. *Total*: vingt.

Le jour au tribunal, magistrat du jury spécial, lance par voie d'huissier vingt assignations à comparaître, et, un beau jour de juillet 1885, à midi, vingt personnes compétentes se trouvent rassemblées au palais de justice de Versailles, place des Tribunaux. C'est alors qu'on leur explique le cas. On offre à la veuve Dupuis 157 francs à titre d'indemnité pour un *sou* de 57 centiares qu'on lui prend. Elle n'a rien répondu. Le jury d'expropriation peut et doit statuer en dernier ressort.

—Qu'on introduise la femme Dupuis! Elle entre. C'est une brave femme qui ne sait peut-être ni lire ni écrire, qui n'a point la certainement l'affiche d'expropriation, qui arrive là très ignorante et un peu émue, et qui dit tout simplement aux jurés:

—Eh bien, messieurs, c'est une affaire entendue. On m'offre 157 francs pour mon terrain? *J'accepte les 157 francs!* Est-ce que je puis me retirer et retourner aux champs?

—Parfaitement, madame.

Mais voilà où commence ce que j'appelais tout à l'heure la chinoiserie de la loi. Par le fait seul que la pauvre femme a dit: *J'accepte votre offre*, le jury d'expropriation, le terrain valât-il mille écus, ne peut sous aucun prétexte lui allouer plus de 157 fr., et, en outre, le jury ayant été réuni pour statuer sur cette grosse affaire, la femme Despois est, de toute nécessité, condamnée à payer les frais de cette réunion: soit 500 francs.

C'est-à-dire que la somme de Mareil-Marly lui prend son terrain pour 157 fr., mais que le tribunal de Versailles lui indige 500 fr. de frais parce qu'elle n'a pas répondu à temps. La paysanne touchera 157 fr. d'une main et en comptera au greffe 500 fr. de l'autre. Il ne lui restera ni terrain ni argent; je me trompe, il lui reste 343 fr. à payer à je ne sais quel tribunal ou trésorier. Et pourquoi? Tout simplement parce qu'elle a dit: "Je ne conteste rien, je ne réclame rien, je ne refuse ni ne plaide; *J'accepte!*"

Elle avait le droit de discuter la somme allouée, de demander 1,000 fr. d'indemnité; elle n'a rien demandé, la pauvre femme. Cela suffit, 157 fr. d'indemnité et 500 fr. de frais. Et allons, vite, à une autre!

Les jurés, je dois l'avouer, sont restés stupéfaits de l'aventure.

Ici le *Temps* se permet de trouver quelques imperfections dans les rouages de l'administration et du fisc, et même dans la loi. Puis il conclut:

"Quoi qu'il en soit, voilà un fait singulier et qui donne une haute idée de la mansuétude et de l'intelligence de la loi. Il y a de cette poudre du passé à épousseter bien vite dans les faillites du code au lieu de perdre tant de temps—et avec tant d'acharnement—aux discussions, polémiques et *personnalités* politiques.

"Eh bien, le problème est simple. Si les électeurs souffrent de leurs codes mal épousseités, il dépend d'eux d'y porter prompt remède en envoyant aux Chambres un peu plus d'hommes sérieux et compétents, et un peu moins de républicains.

En villégiature.

M. de Calinaux et sa fille se promènent dans le jardin et aperçoivent une bête à bon Dieu.

—Tiens! fait la jeune fille qui tient à montrer son savoir, un insecte coléoptère!

—Non, ma fille, reprend M. de Calinaux; il est tout simplement collé aux branches.

La chair des crabes est très inférieure à celle des écrevisses et des langoustes.

Il n'est nullement exact que l'embonpoint des crabes suit le cours de la lune, comme on le pense dans le vulgaire.

Cet aliment ne convient pas aux personnes atteintes de maladies de peau, notamment l'urticaire.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Température du 22 août 1885.

Thermomètre de C. DURAGEL, Opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	79	26
Midi	83	28¼
3 P. M.	84	28¾
6 P. M.	80	26⅔

Nlle-Orléans, 22 août 1885, 2 p. m.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes:

Atlanta	88	Nashville, Tenn.	92
Augusta, Geo.	83	Pittsburg, Pa.	80
Savannah, Geo.	88	Cairo, Ill.	80
Mobile, Ala.	78	Davenport, Iowa	75
Montgomery, Ala.	87	Dubuque, Iowa	73
Vicksburg, Miss.	92	Keokuk, Iowa	77
Galveston, Tex.	87	La Crosse, Wis.	68
Indianola, Tex.	88	St-Louis, Mo.	83
Shreveport, La.	90	St-Paul, Minn.	70
Corsicana, Tex.	89	Leavenworth, Kan.	72
Chattanooga, Tenn	89	Omaha, Neb.	70
Cincinnati, O.	83	Yankton, D. T.	60
Louisville, Ky.	91	Key West, Fla.	87
Memphis, Tenn.	90	Nlle-Orléans La.	84

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES.

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures

Mariages.

A. Padron à Mlle L. Rodriguez, P. Bass à Mlle D. Arras, A. Cauley à Mlle M. Spence, J. Stevenson à Mlle E. Reed.

Naissances.

Mme J. Prevost, une fille, Mme H. I. Shwatz, une fille, Mme Wm. R. Delaney, une fille, Mme E. Schluster, une fille, Mme J. Sullivan, un garçon, Mme J. Daudin, une fille, Mme Geo. Landwehr, une fille.

Décès.

P. Balthazan, 75 ans, coin St. Bernard et Poydras.
Salamite Le Blanc, 63 ans. 192 1/2 rue Marigny.
J. Kearney, 54 ans, coin des rues Thalie et Willow.
F. Decol, 7 mois et 28 jours. 52 1/2 rue Verret, Alger.
Maggie Dillon, 22 mois, 158 rue Chestnut, Alger.
Charles Meyer, 48 ans, 378 rue Howard.
F. André, 4 ans, 425 rue Bourbon.
Mlle Celestine Melgen, 21 ans. 99 rue Quatrième.
Lolo G. Thomatis, 8 ans et 14 ans, 75 rue St-Antoine.

Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des aliénations :

Mme Thomas Buckley à Jean Nandin, un terrain et bâtisses dans l'Ile compris entre les rues Mandeville, Marais, Marigny et Urquhart.....$30

John Graner à Mlle W. Koehler, un terrain et bâtisses dans l'Ile compris entre les rues Annonciation, Chippewa, Troisième et Septième.....$1500

A. Humphreys à Mme Emile Portin, trois terrains et bâtisses dans l'Ile compris entre les rues Burthe, Dublin, Troisième et l'Avenue Carrollton.....$575

A. Doriocourt Jr à Mlle Johanna Coats, un terrain et bâtisses dans l'Ile compris entre les rues Girod, Emilie, St-Jean Baptiste et Mathilde.....$800

Mme V. E. Haggerty à Mme M. Walsh, deux terrains et bâtisses dans l'Ile compris entre les rues Carondelet, Première, seconde et Baronne...$3,850

Mme Wm B. Grimes à Benjamin S. et Jennie B. Twitchell, deux terrains et bâtisses dans l'Ile compris entre les rues Carondelet, St. Charles, Girod et Julie.....$140

J. Koeller à Charles Mendom, un terrain et bâtisses dans l'Ile compris entre les rues Céleste, Joséphine, Union et Français.....$400

H. H. Frédérick à Thomy Lafon, deux terrains et bâtisses dans l'Ile compris entre les rues Carondelet, Baronne, Julie et Girod.....$6500

Mlle Johanna Coates à André Doriocourt, un terrain et bâtisses dans l'Ile compris entre les rues l'Union, Hôpital, Rocheblave et Tonti.....$1000

A. Bertonneau à L. P. Bertonneau, un terrain et bâtisses dans l'Ile compris entre les rues Remparts, Colombus, St Claude et St Antoine.....$1500

Ventes par le percepteur des taxes :

Andrew Walker à D. Negrotto, Sr., cinq terrains et bâtisses dans l'Ile compris entre les rues Willow, Claiborne, Troisième et Quatrième.....$5

Henry Ebeling ou Eberling au même, un terrain et bâtisses dans l'Ile compris entre les rues Constance, Laurel, Général Talor et Austerlitz.....$105

Jno. Haas à D. Negrotto, Sr., un terrain et bâtisses dans l'Ile compris entre les rues Laurel, Jersey, Peniston et Amélie.....$35

Cour civile de district.—Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Northeastern vs La compagnie d'assurances du Cruissant—Réclamation de $1165 sur une police d'assurance.

Veuve C. Berniard vs O. F. Valette—Procès exécutoire sur un billet hypothécaire de $6000.

S. Hernsheim & Bros., vs F. A. Gonzales—Action en recouvrement de $4000 sur un billet à ordre.

Robt. E. Rivers vs W. Harry Seymour—Saisie provisoire sur une confession de jugement de $343.

Cour du recorder Davey.—Charles Danson a été envoyé devant la cour criminelle sous l'inculpation d'une tentative d'outrage sur la personne de l'enfant Laura Schakesler.

Richard Porter a dû payer une amende de $10 pour avoir troublé la paix publique.

L'instruction de l'affaire du meurtre de la femme Rogers par son mari, a été renvoyée à lundi prochain à cause de l'absence du procureur de l'Etat.

Geo. Lang a été innocenté d'une accusation de coups et blessure sur la personne de Charles Kerns; mais a payé une amende de $10 pour conduite tapageuse.

Des plaintes diverses sont déposées contre les nommés Adam Jones, Henri Kumbel, Henri Wohm et May Nash.

Cour du recorder Burthe.—John Scheffer et Charles Théodore se sont alcoolisés un brin: mal leur en a valu: ils ont eu à se départir, chacun, de deux dollars, cinquante, sous forme d'amende.

Henri Gerrels, accusé de conduite turbulente, a été innocenté, il a prouvé à la satisfaction de la cour qu'il n'était mis entre son père et sa mère, pour protéger celle-ci des coups de celui-là.

Plusieurs affaires fixées pour hier, ont été forcément renvoyées à d'autres jours. Nous en parlerons en temps opportun.

Deux bouchers, l'un défendu par M. Lapole Kerr, l'autre par MM. Belden et Armbruster, ont été condamnés à payer, chacun, une amende de $25 pour violation de l'ordonnance qui interdit l'exploitation d'un débit de viandes dans un rayon moindre de six lieues des marchés publics. La constitutionnalité de l'ordonnance est contestée par les avocats des bouchers qui ont porté leurs affaires devant le tribunal suprême.

Au cours de l'instruction d'une affaire, le juge s'est vu forcé de condamner pour mépris de son autorité, à une détention de vingt-quatre heures, l'avocat du prévenu, M. Dave Moise. Celui-ci a fort épargné cette humiliation s'il n'eut pas mis de l'insistance à prouver après avoir été réitérativement invité au silence. Un instant après, M. Moise est venu très loyalement déclarer au juge qu'il avait voulu défendre de son mieux son client, et n'avait pas eu le désir de méconnaître la suprématie du tribunal.

Une bande d'assassins.—Une scène sanglante qu'il nous répugnerait de relater ici, si le devoir ne nous y forçait, a eu lieu, l'avant-dernière soirée, à une heure trop avancée pour que les journaux en aient vu vent. Au sortir d'un bal qui se donnait chez Mme Victor, rue Flood, Troisième district, deux jeunes gens, Miss Marie Fredricks et M. Michel Fannin, ont été assaillis par une bande d'assassins les pistolets aux poings. Un des premiers coups de feu partit et atteint la jeune fille à la bouche, lui brisant plusieurs dents.

Après une bagarre générale, les gens de la fête se jetant à corps perdus dans la mêlée, Fannin a été relevé meurtri de la tête aux pieds, couvert de sang et privé de ses sens. Une demi-heure plus tard, il reposait paisiblement chez ses parents sous l'influence d'opiacés, mais dans un état critique. Le plus impénétrable des mystères plane sur cet incident. Les victimes de cette cruelle agression s'interrogent vainement sur les motifs qui ont pu la faire naître. Les coupards leur sont connus, et leur signalement a été donné à la police.

Nos détectives en campagne.—Si nous avons souvent fait de l'insuffisance et de l'incompétence de notre corps de police, le sujet d'articles; si l'épuration, le triage, le tamisage de cette police a été notre *delendo Carthago*, faisons acte de justice en reconnaissant que notre service de police secrète est habilement fait, que nos limiers ont le flair du métier.

Nous avons en sous les yeux, hier soir, dans nos bureaux, toute une galerie de scélérats, de grands voleurs qui ont fait de la Nouvelle-Orléans, il y a une douzaine d'années, le théâtre de leurs opérations. Les portraits de ces escrocs, tous Italiens, sont en la possession du *detective* Kerwin, qui nous est venu voir et a bien voulu nous faire un très intéressant récit de ses recherches depuis quelques mois en compagnie de son *alter ego*, Pecora, un autre de nos fins limiers, recherches qui ne resteront pas stériles, au croire et au dire des deux agents de la sûreté.

L'*Abeille* du 27 novembre 1883, s'il nous souvient bien, racontait avec force détails un vol d'argent qui s'était commis la veille, au préjudice d'un résident de notre district, M. Pierre Dupin, dans les circonstances suivantes: Un Italien se nommant Manuel Gusales, fréquentait un débit de liqueurs tenu par M. Jean Mary, au coin des rues Toulouse et Bourbon. Depuis plusieurs mois qu'il y allait tous les jours, il s'était fait bien venir de ceux qu'il y rencontrait, entr'autres, M. Pierre Dupin, dont la demeure était non loin de là, rue Bourbon, 129. Un matin, Gusales pria Dupin de l'accompagner à l'église du quartier, la Cathédrale.

Ils y furent, et, après la messe, traversèrent le fleuve. A Alger, ils firent la rencontre d'un compatriote de Gusales, un nommé Amica Augustina. Celui-ci qui connaissait Gusales vint à lui, la joie dans l'âme, lui faire part de sa bonne fortune: il venait d'hériter d'une somme de 2000 francs d'un parent mort au Brésil. Ne sachant où mettre cet argent en sûreté, il voulait se faire présenter à l'Archevêque Perché pour lui en confier le dépôt.

Inutile de vous adresser à un inconnu, lui fut-il répondu par Gusales: mon ami Dupin fera aussi bien votre affaire. Celui-ci, loin de se douter de l'infame complot qui s'ourdissait et dont il allait être la victime, consentit très volontiers à être le dépositaire de cet argent. Là même Augustina lui mit entre les mains un rouleau de billets de banque, ce que les gens du métier appellent *bogus money*.

Dans la soirée, Dupin se rendit à un salon de rafraîchissements du voisinage, ayant eu le soin de placer la somme à lui confiée dans une malle, et de fermer sa chambre à clef. A son retour chez lui, il s'aperçut qu'il avait été dépossédé de douze billets de 1000 marcs et de sept billets de 1000 francs.

Quelques jours auparavant, un vol non moins important se commettait, encore dans notre district, et l'un des voleurs était ce même Augustina.

M. Wm Pejou demeurait chez M. John Meyers, rue Levée, entre les rues St-Philippe et Ursulines. Depuis déjà quelque temps, il connaissait et voyait assez fréquemment Augustina et un nommé Gareadi Govena. Un jour d'épanchements il leur confia qu'il était possesseur d'une somme de $4,000. Ses deux soi-disant amis l'engagèrent fortement à déposer son avoir dans les coffres d'une banque, lui faisant comprendre l'imprudence qu'il y avait à le porter sur sa personne ou à le garder chez lui.

Un jour que Pejou, Augustina et Govena se rendaient à la banque, ils s'arrêtèrent sur le *square* vis-à-vis la Cathédrale, et l'un des deux proposa à Pejou d'aller chez lui chercher un sac d'or qu'il voulait lui-même, déposer en lieu de sûreté et qu'il avait oublié chez lui. Pejou, à la pensée duquel il n'était pas venu qu'il serait dupé, rebroussa chemin seul, laissant son argent entre les mains de ses compagnons. Il trouva bien un sac à l'endroit indiqué, mais vide de pièces d'or et plein de clous. Fait-il le dire? Les deux larrons avaient joué la fille de l'air.

La police eût vent de ces deux vols; mais ses recherches furent vaines: Augustina, Govena, Gusales et consorts avaient quitté la ville.

A la mois de juin dernier, notre *détective* Kerwin se trouvait à Philadelphie. Là, il fit la connaissance de deux *détectives* de l'endroit, Aleck Grey et M. Helfrich, et apprit d'eux que les bandits en question avaient été arrêtés quelques temps, au paravant comme individus suspectes; mais n'avaient pu être gardés longtemps sous la surveillance de la police parce qu'on ne les savait coupables d'aucun méfait. A son retour à la Nouvelle-Orléans, Kerwin fut voir Dupin et Pejou qui reconnurent parfaitement les photographies des voleurs qu'il s'était fait donner.

Kerwin nous dit que tous sont encore aux Etats-Unis, et que leur arrestation ne peut se faire attendre, car leur signalement est donné à la police de toutes les grandes villes de l'Union.

Une récompense très libérale est assurée à toute personne qui les arrêtera: la moitié de la somme qui sera trouvée sur leurs personnes. Dans ces deux affaires, Pecora et Kerwin ont fait preuve d'une sagacité qui leur font honneur.

Une grande fabrique—Dans quelques jours nous donnerons une description de la grande fabrique que nous dans le moment de quelques grands parfumeurs du Sud, M. A. Doussan. Les médailles qui ont été décernées à M. Doussan, à notre récente Exposition industrielle, ont été pour lui un encouragement, l'ont décidé à agrandir son établissement. Nous serons heureux de dire un mot mérité de cette industrie locale, de même que nous serons heureux de pouvoir annoncer un jour que les articles de M. Doussan remplacent ici avantageusement pour le consommateur autant que pour le fabricant, les parfumeries importées.

Exposition.—Les dernières formalités concernant la construction du chemin de fer de l'Exposition vinnent d'être remplies; le contrat a été signé et la caution fournie. On n'attend plus que le commencement des travaux qui aura lieu, dans le courant de la semaine qui commence.

On sait qu'une assemblée des fabricants et des industriels de la Nouvelle-Orléans doit avoir lieu, mercredi prochain, aux bureaux de la Direction de l'Exposition, 72, rue St Charles. Nous espérons fortement nos hommes d'affaires à se rendre à cette réunion. Nous reviendrons, du reste, sur ce sujet dans notre prochain numéro.

On nous assure que la réduction à un cent le mille pour les voyageurs et le fret est une affaire à peu près arrêtée.

La Direction a voté une résolution présentée par M. J. W. Glenn, à l'effet de remercier Mme Soniat de la traduction française de la circulaire à l'intention de l'*Abeille*. Sont aussi remerciés de leurs bons services Mme West, M. Backus et Miles Chase, Rogers, Kurshredt, Isaacson et Glenn.

Hier, la Direction a fait avec le Bureau des Compagnies d'Assurances un contrat qui détermine les taux d'assurances pour l'Exposition. En voici les termes :

4 pour cent pour le Main Building, le Government Building et leurs annexes.

5 pour cent pour les bâtisses et le couteau des scieries.

3 pour cent pour le département des machines.

2 1/2 pour cent pour les bâtisses et machines situées en dehors du Main Building.

3/4 de 1 pour cent pour la galerie d'art.

1 pour cent pour les objets d'art qui y sont contenus.

3/4 de 1 pour cent pour la grande serre.

Les assurances sont faites pour l'année entière.

Voici les noms des signataires de la charte qui constitue la compagnie du chemin de fer de l'Exposition:

Le Bureau des Directeurs, S. B. Mc Connico, Thos. J. Woodward, S. H. Buck, Richard Simnott et Arthur Durieu. M. McConnico est Président; M. Woodward, Vice-Président; M. Richard Nixon, secrétaire.

Le capital est de $40,000, divisés en 500 actions de $100 chacune.

Le contrat a été accordé hier à MM. Rogers et Hallentine.

Les travaux doivent commencer mardi, 25 courant.

De son côté, le Crescent City Railroad s'est hier, engagé par contrat à fournir le matériel courant du chemin de fer. Six semaines sont accordées aux entrepreneurs pour achever les travaux.

Voici la série des meetings de cette semaine:

Lundi soir, les Horticulteurs.

Mercredi, les fabricants et industriels de la Nouvelle-Orléans.

Vendredi, la population de couleur.

Paragraphes.—Un descendant de Clam, Henri Wabura a fait sieps hier, les limons de MM. Cusimano et Cie. Une heure après, il était entre quatre murs.

—La foudre hier a frappé la flèche de l'église St-Jean, rue Dryades, et a causé quelques dégâts à l'intérieur du Temple.

—Sur un mandat d'arrêter, Frank Carambat, constable de la Quatrième cour de paix, a été emprisonné hier. Il est accusé d'actes de violence.

—L'avant-dernière nuit, un monsieur mis avec élégance, mais dont le nom est ignoré, est tombé en crise, au coin des rues St-Charles et Commune. Il a reçu des soins à l'hôpital.

D'après le rapport du comité central de secours aux victimes d'Ischia, les offrandes recueillies de toute part se sont élevées à la somme de 6,150,571 francs.

La France figure dans ce chiffre pour la somme de 289,951 francs, à laquelle nous devons ajouter 250,000 fr. versés par les seuls catholiques à la Nonciature de Paris.

L'Allemagne a versé 753,640 francs. Le total des dommages causés par le tremblement de terre s'élève à 16,028,135 francs, pour lesquels il a été donné 5,442,928, soit environ 40 0/0.

A l'examen!

L'examinateur. — Comment se nommait la première reine de France?

Le candidat (avec aplomb).— L'arène de Lutèce.

L'Aveugle et son Chien.

20 JOURS APRÈS.

Notre ami X...., de retour des charmantes petites villes d'eau situées sur les bords enchantés du lac, où il a passé 20 jours des plus agréables, au milieu d'une population franco-louisianaise, composée de l'élite de la société—caractère noble, cœur généreux et très hospitalier; notre ami X..... garde le meilleur souvenir de l'accueil cordial qui lui a été fait, et des bienveillantes attentions dont il a été l'objet jusqu'à son départ pour France. Il n'oubliera jamais les bontés qu'on a eues pour lui et il est heureux de n'avoir qu'un bon mot à dire de ce charmant pays cosmopolite, qui est le jardin de notre Métropole.

En arrivant à la Nouvelle-Orléans, sa première visite est pour Mengelle, son ami de collège.

L'aveugle, sa femme, ses enfants, profondément touchés de cette marque d'amitié, ne savent comment le recevoir, tant ils veulent faire bien, qu'ils font mal; (ce qui arrive toujours, en pareil cas). Troublés qu'ils sont, ils ne lui offrent pas même une chaise (car un banc, un grabat et une table forment l'ameublement de l'intérieur de ce modeste logis tenu proprement; les assiettes, les verres y sont étrangers et sont remplacés par le forblanc.)

Notre ami X...., voyant leur embarras et pour les mettre à leur aise, prit place sur le banc le long du mur..... Tiens: vois-tu, cher ami Mengelle, ce siège, bien primitif, me rappelle de doux souvenirs, de jeunesse, nos meilleurs jours, assis sur les bancs d'école l'un à côté de l'autre, contractant cette amitié pure d'enfance qui ne s'efface jamais du cœur de l'homme, et aujourd'hui, cher ami Mengelle, je suis heureux de te dire que je sens que l'affection que j'avais pour toi se partage entre ta femme et tes enfants qui font partie intégrante de notre intimité.

Mais, hélas!..... une larme, tombée des yeux de l'aveugle, fut le signal du débordement du cœur de la femme, des enfants, du bienfaiteur, et interrompit un moment la joie et l'entrain de cette famille réjouie. Revenu de son émotion, l'ami X.... s'adressant à la femme:—"Je vous bénis, madame, vous qui êtes devenue la compagne de mon ami Mengelle, et partagez si résolument le sort qui vous frappe; et vous, mes enfants, n'oubliez pas que vous devez respect et obéissance à vos parents; un jour que vous serez grands et qu'ils seront vieux, rappelez-vous que vous leur devez encore respect et assistance jusqu'à la fin. Un enfant bien né n'oublie jamais ses parents; n'aurait-il qu'un morceau de pain, il doit le partager comme nous le faisons à présent.

Courage donc, mon cher ami Mengelle; je loris à la santé de vous tous, à votre union qui fera votre force et votre bonheur. Je veux sceller d'une collation, arrosée de bon vin, ces liens qui vous unissent et qui, je l'espère, resteront toujours respectés." Et notre ami X..... donne de l'argent à l'aîné des frères pour aller chercher du pain, du fromage et du vin.

Ici l'embarras augmente: pas de verres à boire dans la maison. Notre ami X..... l'avait prévu; il s'empare le premier d'un *cup* en ferblanc et dit: "Mes amis, à la guerre comme à la guerre, ailleurs comme ailleurs; notre plaisir n'en sera pas moins grand, et le vin